



MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL : DISTRIBUTEURS, MATÉRIEL DE DOSAGE

Lorsque les distributeurs et le matériel de dosage ne sont pas achetés par le client, ceux-ci sont mis à disposition par la société.

Dans ce cas, le client doit s'engager :

- A commander les consommables associés
- A restituer le matériel dans un délai raisonnable lorsque les consommables ne sont plus commandés auprès de notre société

Afin d'engager contractuellement le client, un texte spécifique doit être inséré dans le devis/la commande/le bon de livraison lorsque du matériel mis à disposition est prêté au client.

Cet engagement doit être paraphé et signé par le client, puis enregistré dans les documents de la fiche client.

Bon pour accord le
Nom, signature et cachet

COMMENT AJOUTER CET ENGAGEMENT À SIGNER PAR LE CLIENT ?

1/ A la saisie du devis/de la commande, mettre en référence externe « CONTRAT MISE A DISPO », ensuite cliquer sur « Autres » puis « Texte spécifique »



MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL : DISTRIBUTEURS, MATÉRIEL DE DOSAGE

2/ Faire « Inser » dans la zone de texte spécifique (flèche noire de la copie d'écran ci-dessous)



3/ Sélectionner le texte « MIS A DISPO »

The screenshot shows a software interface for managing client orders. At the top, there is a toolbar with various icons. Below the toolbar, a search bar is set to 'BPVF_IBAN'. The main area displays a list of bank accounts (Référence, Désignation) and a detailed view of the 'MIS A DISPO' item. The 'MIS A DISPO' item is highlighted in blue and contains the text 'MIS A DISPOSITION'. To the right of the list, there is a panel with the heading 'Texte complet (lecture seule)' which contains the text 'MATERIEL MIS A DISPOSITION' and some conditions of use.

Le contrat d'engagement apparaitra sous l'article :

Référence	Qté	Désignation	P.U. net H.T.
		MINIMUM DE COMMANDE 150 € HT 15 € DE FRAIS POUR TOUTE COMMANDE INFÉRIEURE A 190 € HT	
911069	1	<p>Distributeur E.M. rouleau manuel midi blanc HYGUP/1 Distributeur essuie-mains en rouleau - Système manuel Compatible avec des EM rouleau de laize 17 à 21 cm</p> <p>MATERIEL MIS A DISPOSITION</p> <p>Les distributeurs et systèmes de dosage mis à disposition demeurent la propriété exclusive de la société distributrice du réseau HYGUP. Cette mise à disposition est conditionnée à l'achat des consommables réguliers correspondants auprès de notre société.</p> <p>En cas de cessation de commandes, de renoncement au contrat ou de perte de marché, nous nous réservons le droit de reprendre ce matériel.</p> <p>Le démontage, l'emballage et le renvoi de ces appareils, sont effectués aux frais du client. A défaut de restitution dans un délai de 30 jours suivant la demande, nous nous réservons le droit de facturer les appareils sur la base de leur valeur de remplacement.</p>	Mis à disposition

Il ne vous reste plus qu'à faire parapher, signer le bon par votre client, puis à l'enregistrer dans les documents de la fiche client.